

ARRONDISSEMENT

COMMUNE DE LESPIGNAN

Siège social : Hôtel de ville – 34710 LESPIGNAN

DE BEZIERS

ARRETE DU MAIRE

Objet :

Aire de lavage
Réparation dégâts tempête Nils

N° AD-2026-08-06-29

Madame le Maire de la commune de LESPIGNAN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22 qui permettent au Conseil Municipal de déléguer un certain nombre de ses compétences,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 15 Avril 2026 visée par les Services de la Sous-Préfecture de Béziers en date du 17 Avril 2026, au terme de laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, certaines fonctions énumérées à l'article L 2122-22 du CGCT dont la possibilité de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et dans la limite de 200 000 € HT.

Considérant les dégâts suite à la tempête Nils sur les installations de l'aire de lavage

Considérant la proposition des entreprises

Considérant les conclusions de l'expert de la compagnie d'assurance GAN, retenant les devis ci-dessous pour l'indemnisation des dégâts

DECIDE

ARTICLE 1 – De valider les propositions suivantes :

ABSYS – remplacement caméras	659.00 € HT
AGRIPAL CLOTURE – réparation grillage	2 000.00 € HT
MCS METAL – Réparation couvertures bacs phyto	8 650.00 € HT

ARTICLE 2 – La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance sous la forme d'un donner acte.

ARTICLE 3 – Un extrait de la présente décision sera affiché à la porte de la Mairie et une ampliation adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Béziers.

Envoyé en préfecture le 06/08/2026

Reçu en préfecture le 06/08/2026

Publié le 06 AOUT 2026

ID : 034-213401359-20260806-AD2026_08_06_29-AR

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

De l'Hérault le 06 AOUT 2026

Et publication ou notification

Du

La Maire : 06 AOUT 2026



Fait à LESPIGNAN, le 06 août 2026

Mme Le Maire,
Géraldine ESCANDE-COLIN

